



Inventeurs et passeurs de mot. Le rôle des sujets de langue d'après Gilles Ménage

Agnès Steuckardt

► To cite this version:

Agnès Steuckardt. Inventeurs et passeurs de mot. Le rôle des sujets de langue d'après Gilles Ménage. Littératures classiques, 2015, Gilles Ménage, un homme de langue dans la République des lettres, 88, pp.161-172. hal-01676963

HAL Id: hal-01676963

<https://hal.science/hal-01676963>

Submitted on 11 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Parmi les remarqueurs, Gilles Ménage occupe une place singulière : il se distingue notamment par sa connaissance des langues et par la richesse de ses lectures. D'après les tableaux récapitulatifs de Wendy Ayres-Bennett et Magali Sejjido¹, dix-sept langues sont mobilisées dans les exemples et citations des *Observations*, alors que les *Remarques sur la langue françoise* de Vaugelas n'en utilisent que neuf² ; soixante-douze auteurs grecs sont cités dans ses *Observations*, huit dans les *Remarques*. C'est, dira-t-on, que Ménage est plus érudit ; mais ses lectures d'auteurs français se signalent aussi par leur supériorité quantitative : deux-cent trente sont représentés dans les *Observations*, dix-neuf dans les *Remarques*.

La position particulière du remarqueur angevin se manifeste spécialement dans son appréhension du lexique. Sa querelle fameuse avec le Père Bouhours s'est cristallisée autour du mot *prosateur*, dont Ménage revendiquait la paternité. L'invention de mots est, on le sait, un point litigieux pour les remarqueurs : ce n'est que de bout des lèvres et avec d'innombrables précautions que Vaugelas, et, à sa suite, Bouhours, acceptent l'idée que l'on puisse quelquefois introduire un mot nouveau³. Ils répètent à l'envi qu'il n'est pas permis, même aux Rois, d'en créer, et se plaisent à rapporter la scène où Tibère lui-même se fait chapitrer sur ce sujet par un audacieux grammairien⁴. Aussi, pour avoir revendiqué dans ses *Observations sur la langue française* l'invention de *prosateur*, Ménage dit-il avoir été taxé de « vanité » (1694, « Prosateur »). Est-ce la vanité qui anime Gilles Ménage ? Peut-être n'est-elle pas complètement étrangère à sa démarche ; le savant Ménage regarde de haut ses contemporains, qui se mêlent de parler de la langue sans autre compétence que le sentiment qu'ils en ont.

Sans doute pourra-t-on considérer que, comme Mademoiselle de Gournay ou Scipion Duplex, il est, en la matière, plus proche des humanistes que de Vaugelas et de ses disciples ; il fait partie, pour reprendre les termes de Gilles Siouffi, des « tenants de la vieille école, globalement favorables au néologisme »⁵. C'est d'abord cette attention de Gilles Ménage au caractère historique, social, institué de la langue que l'on mettra en évidence. Si la langue est soumise aux contingences de l'histoire, aux fantaisies de la création individuelle, faut-il renoncer à rendre raison de ses changements ? À pousser dans ses derniers retranchements la logique de cette conception de la langue, on risque de tomber dans le désespoir de l'étymologiste que décrira, un siècle plus tard, Turgot dans l'article « Étymologie » de l'*Encyclopédie*⁶. Gilles Ménage connaît le risque, mais ne cède pas pour autant au découragement. Toute son œuvre d'étymologiste témoigne de ce combat pour réduire à sa juste place la part de la contingence dans l'histoire de la langue.

1. Qui invente la langue ?

Pour comprendre la représentation de l'invention linguistique selon Ménage, on s'appuiera sur le chapitre intitulé « Les inventeurs de mots » des *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, et on le confrontera aux commentaires étymologiques que l'on peut extraire, plus globalement, des *Origines de la langue française* (1650, 1694) et des *Observations* (1675, 1676)⁷. « Les inventeurs de mots », chapitre 229 des

¹ Se fondant sur *Corpus des remarques sur la langue française (XVII^e siècle)* (Classiques Garnier numérique, 2011), Wendy Ayres-Bennett et Magali Sejjido donnent une comparaison synthétique des références utilisées par les remarqueurs dans le chapitre « Exemples et citations : les sources métalinguistiques » et signalent à plusieurs reprises la place à part qu'occupe Ménage (*Remarques et observations sur la langue française. Histoire et évolution d'un genre*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 250).

² Le teutonique, le turc, le breton, l'anglais, le basque, le flamand, le punique, l'aragonais, le gotique : toutes langues absentes des *Remarques*. Les comptages ont été effectués d'une part dans les *Remarques sur la langue française* (1647) et d'autre part dans les *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française* (1675 et 1676).

³ Gilles Siouffi, « La norme lexicale dans les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas », Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds), *La norme lexicale*, Université Montpellier 3, Publications Montpellier 3, 2001, p. 57-85.

⁴ Hélène Merlin-Kajman, « "Dictature linguistique" : la leçon du XVII^e siècle », Sonia Branca-Rosoff, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun, Anne Régent-Susini (éds), *Langue commune et changements de normes*, Paris, Champion, 2011, p. 29-43.

⁵ Gilles Siouffi, *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, 2011, p. 378.

⁶ Turgot, « Étymologie », Diderot et d'Alembert (éds), *Encyclopédie des sciences et des arts*, Paris, Briasson, David (l'aîné), Le Breton & Durand, 1756, p. 98-111.

⁷ Les éditions consultées sont celles qui ont été utilisées par les éditions Classiques Garnier numérique : *Origines de la langue française*, Paris, Augustin Courbe, 1650 ; *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française*, Paris, Claude Barbin, 2^e éd. [1^{ère} éd. 1672], 1675 ; *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française. Seconde partie*, Paris, Claude Barbin, 1676 ; *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française*, Paris, Jean Anisson, 1694. Les *Dictionnaires des XVI^e et XVII^e siècles* des éditions Garnier numérique (2007) intègre les *Origines* (1650 et 1694) ; leur *Corpus des remarques sur la langue française* (2011) comprend les *Observations* (1675, 1676).

Observations (1675), souligne la place de ce que nous appellerions les « néologismes d’auteur ». Ménage place d’emblée le discours sur les inventeurs de langue dans une orientation positive : il part d’une citation de la *Defense et illustration de la langue françoise*, où Du Bellay présente Lazare de Baïf, qui a introduit en français, *épigramme*, *élégie* et « ce beau mot composé *aigre-doux* », comme une des « Lumieres françoises »⁸. Les inventeurs mentionnés sont des écrivains, mis à part Richelieu, cité pour l’invention de *généralissime*, Bertaud, conseiller au Parlement de Paris, auteur de l’emploi métaphorique de *canevas* (dans *canevas de chanson*), et Madame de Rambouillet qui « a fait *débrutaliser* »⁹ ; cette dernière est cependant à situer dans le monde de la République des lettres. Chez les écrivains proprement dits, outre le poète de la Pléiade Lazare Baïf, Ménage cite Marot pour *coc-a-l’asne*, Ronsard pour *ode*, *avidité*, *pindariser*, Du Bellay pour *pié-sonnant*, *porte-lois*, *porte ciel*, *cerve*, Desportes pour *pudeur*, Guez de Balzac pour *urbanité*, *féliciter*, *se calomnier soy-mesme*, Mademoiselle de Scudéry pour *pigeonne*, Segrais pour *impardonnable*, Jean-François Sarasin – un de ses proches amis – pour *burlesque*, et lui-même pour *prosateur*. Les mots répertoriés apparaissent fortement liés à l’activité littéraire : ils nomment un procédé (*coc-a-l’asne*), une forme (*ode*), un style ou un type d’écriture, envisagé comme procès (*pindariser*), qualité (*burlesque*), ou par son agent (*prosateur*). Les types de formation néologique eux-mêmes reflètent les choix du courant littéraire auquel l’inventeur se rattache. Les poètes de la Pléiade utilisent, sur un modèle morphologique inspiré des langues anciennes, la composition pour former *aigre-doux*, *pié-sonnant*, *porte-lois*, *porte ciel*, comme le recommande la *Defense et illustration* ; ils empruntent aussi des mots déjà formés par les langues anciennes (*élégie*, *épigramme*, *ode*) ; *pindariser* signale, par une dérivation antonomastique, la révérence aux modèles de l’Antiquité. Le courant précieux quant à lui affectionne les préfixés en *in-*, tel qu’*impardonnable*. Par leur référent comme par leur morphologie, les mots des écrivains portent donc l’empreinte de ceux qui les ont inventés.

Si d’après ce chapitre, les écrivains qui apparaissent comme les principaux pourvoyeurs de néologismes, une enquête plus large, conduite dans les *Origines de la langue française* (1650 et 1694) et dans les *Observations de Ménage sur la langue française* (1675 et 1676), amène à moduler cette représentation des inventeurs de mot. Nous inspirant des travaux sur les marques métalexigraphiques¹⁰, nous avons cherché quels mots fonctionnent comme marqueurs de la création néologique chez Ménage. Le chapitre « Les Inventeurs de mots » utilise les verbes *inventer*, *faire*, *introduire*, *apporter*, *venir*¹¹. On a formulé, dans les *Origines* et dans les *Observations*, des requêtes sur ces cinq verbes, et sélectionné les contextes à caractère métalinguistique (comportant les métatermes *mot* et *terme*)¹².

En position d’agent (sujet ou complément d’agent), on voit certes apparaître quelques noms d’écrivains. Trois écrivains sont cités : Corneille pour la locution *donner la main*¹³, Mlle de Scudéry pour la variante *Bassa* du terme *Bacha*¹⁴, et Rabelais, que Ménage n’avait pas évoqué dans les « Inventeurs de mot », pour le mot *apédeste* (« non éduqué », « ignorant »)¹⁵. La liste apparaît finalement resserrée. Ce ne sont pas, si l’on s’en rapporte à cette enquête, les écrivains qui apparaissent comme les principaux pourvoyeurs de mots, mais bien plutôt les acteurs politiques. Agents des verbes *introduire* et *apporter*, ils sont mentionnés, il est vrai, moins en qualité de créateurs, que de passeurs d’emprunts. L’action des politiques, telle qu’elle apparaît à travers les inventions lexicales que leur attribue Ménage, s’exerce particulièrement dans le domaine de la mode et des jeux. Ménage note le rôle d’Anne d’Autriche, infante d’Espagne, dans l’apport de mots espagnols : il cite *apretador* (ornement à poser sur

⁸ Cité par Ménage, *Observations*, 1675, p. 435.

⁹ *Op. cit.*, p. 439.

¹⁰ Michel Glatigny, *Les marques d’usage dans les dictionnaires français monolingues*, Tübingen, Niemeyer, 1998 ; Agnès Steuckardt, Odile Leclercq, Aino Niklas-Salminen, Mathilde Thorel, *Les dictionnaires et l’emprunt (XVI^e-XXI^e siècle)*, Aix-en-Provence, Publications de l’Université de Provence, 2011 ; Agnès Steuckardt, « Les dictionnaires anciens : de l’informatisation à l’épistémologie », Wendy Ayres-Bennett (éd.), *L’histoire du français : état des lieux et perspectives*, Paris, Garnier, 2014, p. 199-214.

¹¹ Ainsi dans : « Il semble que Ronsard ait aussi inventé le mot d’avidité », *Observations*, 1675, p. 436 ; « Voicy les mots que Joachin Du-Bellay prétent avoir faits », p. 437 ; « c’est Lazare de Baïf qui a introduit en nostre Langue les mots d’Epigramme, d’Elégie, & d’aigre-doux », p. 435 ; « Pour la locution de se calomnier soi-mesme, je n’en suis pas l’inventeur, quoyque peut-estre ce soit moi qui l’ay apportée le premier en France », citation de Balzac, p. 438-439 ; « dont est venu mesmes le proverbe, quand quelqu’un veut farder & mignarder son langage, ou écrire d’un stile obscur ou nouveau, & non accoustumé, ou mesmes affecté, de dire Il veut pindariser », citation de Binet, p. 437.

¹² L’enquête présentée ici a été menée sur les verbes seulement. Une étude intégrant d’autres marquages, tels que *le premier* (dans « a utilisé le premier »), serait nécessaire pour compléter cette première investigation.

¹³ *Observations*, 1676, p. 182.

¹⁴ *Op. cit.*, 1676, p. 174.

¹⁵ *Origines*, 1694, p. 394.

les cheveux)¹⁶, *garcette* (une manière de se coiffer avec les cheveux rabattus sur le front)¹⁷ et *médianoche*¹⁸. Le cardinal Mazarin a apporté de l'italien le mot *bochette* pour désigner un jeu de boules¹⁹. Des personnages moins importants sont mentionnés pour des emprunts isolés : par exemple, le Maréchal de Bassompierre introduit le mot *emmevé*, francisation de l'allemand *Heimweh* (« mal du pays »), désignant le mal du pays dont sont atteints les gardes suisses employés par Louis XIII, et dont il avait le commandement²⁰.

Une autre manière de montrer la place des hommes dans l'invention du lexique apparaît dans les commentaires que donne Ménage sur les antonomases du nom propre. La personne citée n'est pas alors l'inventeur du mot, mais celui du référent, tel le Marquis de Frangipani, inventeur du parfum servant à parfumer les gants, d'après lequel sont nommés ces accessoires raffinés²¹. Elle peut aussi se trouver dans une relation métonymique plus lâche au référent : le nom de Caillette, un fou de la cour de François I^{er}, fut employé comme terme d'injure²² ; Monsieur le Rheingraf, le comte du Rhin, qui aurait mis à la mode la ringrave, vêtement qu'il portait et qu'a rendu célèbre un vers du *Misanthrope*²³.

Mais l'inventeur, du mot ou de la chose, ne peut pas toujours être nommé avec précision. À côté d'interventions précisément identifiées de sujets sur le cours de l'histoire de la langue, Ménage est attentif à l'événement qui institue un mot dans la langue. Il préfère les verbes *introduire*, *apporter*, *venir à inventer* et *faire*, moins appropriés. L'acteur linguistique peut se trouver dilué dans un collectif, tel que *Les François* : « M. Bochart estime que les François ont apporté ce mot d'Orient, et qu'il vient de l'Arabe *kermas*, qui signifie *se rider* ou *tordre le visage* »²⁴. Quand la nomination de cet acteur est impossible, elle est éludée par l'emploi du passif sans complément d'agent : « Il n'y a pas cent ans que le mot *broccoli* a été introduit dans notre Langue »²⁵. Dans le cas de *venir*, le sujet est le mot lui-même, et le complément attendu est un lieu plutôt qu'un agent humain : « Ce mot [assassin] nous est venu du Leuant avec la chose »²⁶. Dans ces configurations syntaxiques, la silhouette de l'inventeur apparaît estompée. Cependant, dans l'exemple de l'article « Broccoli », la datation, certes un peu vague, rapporte aux étroites relations culturelles et commerciales entretenues au XVI^e siècle avec l'Italie, l'introduction de *broccoli* en français. Dans l'article « Assassin », Ménage explique l'origine levantine du mot *assassin* par des citations tirées de récits de croisades. Il est plus précis encore dans le cas de *habler* : « Ce mot a été introduit en France sous François I. à l'occasion d'une Ambassade Espagnole en France, dans laquelle les Espagnols qui parloient leur Langue, en demandant ce qui leur fesoit besoin, disoient toujours *habla, habla* »²⁷. Le mot est alors rapporté non à un sujet de langue particulier mais à une circonstance historique, qui témoigne de l'action concrète des sujets de langue.

Ainsi, quand Ménage écrit « J'ay fait *Prosateur* »²⁸, il ne se présente pas comme le créateur génial et isolé d'une nouveauté linguistique, mais comme un exemple parmi tant d'autres de sujet agissant sur la langue. En

¹⁶ « C'est vn ornement que les Dames portent sur leurs testes, comme vn filet de perles, ou vne petite chaisne de diamants, ou quelque autre chose semblable. De l'Espagnol *apretador*, qui signifie la mesme chose, et qui a esté formé de *apretar*, qui signifie *estreindre*, *serrer*. Ce mot est nouveau en France, et c'est la Reyne Anne d'Autriche qui l'y a apporté » (*Origines*, 1650, p. 188).

¹⁷ « Il y a 50. ou 60. ans, que nos Dames portoient des cheveux rabatus sur le front : ce qu'elles appelloient *garcette*. Et cette mode avec ce mot nous étoit venue d'Espagne avec la Reine Anne d'Autriche ; car les Espagnols appelloient ces cheveux *garcetas*, qui est un diminutif de *garça*, qui signifie l'oiseau appelé *aigrette*, ou *petit héron* » (*Origines*, 1694, p. 3170 ; l'article « Garcette » de 1650 donnait Madame du Fargis pour importatrice du mot et de la coiffure, p. 1238) ;

¹⁸ « Repas qu'on fait la nuit entre le soupé et le déjeuné. De l'Espagnol *medianoche*, qui signifie la mesme chose. C'est la Reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII. qui a introduit ce mot en France avec la chose » (*Origines*, 1694, p. 4348).

¹⁹ « C'est vn mot nouveau que le Cardinal Mazarin a apporté en France, et qui signifie ce jeu de boule qu'on appelle *le maistre*. De l'Italien *bocietta* diminutif de *boccia*, qui signifie vne boule de Mail » (*Origines*, 1650, « Bochette », p. 420).

²⁰ *Origines*, 1650, « Emmevé », p. 2487. De la même façon est mentionné le rôle de Ludovic de Gonzague (« CAF. On appelle ainsi en Nivernois le nombre impair. Les Italiens disent de mesme *caffo*. *Paio* ò *caffo*, c'est à dire *pair* ou *impair*. Il y a apparence que les Nivernois ont pris ce mot des Italiens, et que c'est le Duc Ludovic de Gonzague qui l'a apporté en leur pays », *Origines*, 1650, p. 574) et celui de Collinet de Tours (« KAYMAC. *de savon*. Cestadire, *crème de savon*. C'est un mot Turc, introduit dans notre Langue par le S^r Collinet de Tours », *Origines*, 1694, p. 3891).

²¹ « Sorte de gands. De *Frangipani* Seigneur Romain, inuenteur du parfum avec lequel on parfume ces gands » (*Origines*, 1650, « Frangipane », p. 1197).

²² « *Caillette* étoit le fou de François I. Rabelais fait mention de ce fou, livre 3. chapitre 26. en ces termes : *Seigny Joan, fol insigne de Paris, bisaieul de Caillette*. A Nismes, et à Montpellier, on dit *fou comme Caillette* : ce qui ne permet pas de douter que cette injure n'ait été introduite en notre Langue acause de ce fou de François I » (*Origines*, 1694, p. 1283).

²³ « RINGRAVE. Sorte de haut-de-chausse. Moliere dans son *Misanthrope*, page 140. *Est-ce par les appas de sa vaste ringrave / Qu'il a gagné votre ame en faisant votre esclave* ? On m'assure que ces hauts-de-chausses ont été ainsi appelez d'un Seigneur Alleman, qu'on appelloit *Mr le Rheingrave*, qui étoit Gouverneur de Mastricht, lequel en introduisit la mode » (*Origines*, 1694, p. 5640).

²⁴ *Origines*, 1650, « Grimace », p. 1336.

²⁵ *Op. cit.*, 1694, p. 1164.

²⁶ *Op. cit.*, 1694, p. 499.

²⁷ *Origines* [Additions], 1694, p. 6704.

²⁸ *Observations*, 1675, p. 439.

identifiant les inventeurs de mots ou, à défaut, en soulignant le rôle de l'histoire, il affiche l'idée même qu'il est loisible aux sujets d'agir sur la langue : c'est sans doute par cette conception politique de la langue que Ménage se distingue fondamentalement des remarqueurs de son temps. Il revient à plusieurs reprises dans l'édition de 1676 des *Observations*, et dans un long chapitre polémique des *Origines* (1694), intitulé « S'il est permis de faire des mots », sur la querelle qui l'a opposé à Bouhours autour du mot *prosateur* ; il s'indigne fort du reproche de vanité qui lui a été fait à ce propos :

Y a-t-il rien dans tout ce discours, qui mérite les railleries qu'on a faites de moy, pour avoir dit que j'avois fait le mot de *Prosateur* ? On prêtant qu'il y a en cela de la vanité. Voilà un beau sujet de vanité ! Y a-t-il rien plus aisé que de faire le François *Prosateur* de l'Italien *Prosatore* ? Ronsard s'est vanté d'avoir fait notre mot *Ode*. *Et osay le premier des notres enrichir notre Langue de ce nom Ode*. C'est dans la première édition de ses Odes, dans l'Épître au Lecteur. Et jamais personne ne s'est avisé de l'accuser pour cela de vanité. Joachim du Bellay dans sa lettre à Jan de Morel, Ambrunois, imprimée audevant de sa Traduction du Quatrième de l'Eneïde, dit qu'il a forgé ces mots *pié-sonnant, porte-loix, porte-ciel* ; et personne ne l'a accusé de vanité, pour avoir dit qu'il avoit fait ces mots. (*Origines*, 1694, p. 5354)

Ménage ne comprend pas, ou ne veut pas comprendre, ce qui a choqué les remarqueurs, et s'autorise de Ronsard et du Bellay. Mais, au siècle des honnêtes gens, il a pu paraître moins opportun qu'un individu se distinguât de l'usage commun au point de lui imposer une création personnelle, et, qui plus est, d'en faire état. L'idéal d'honnêteté semble peu compatible avec la recherche du rôle de l'individu dans le devenir de la langue commune. En tant qu'étymologiste, Ménage, quant à lui, décrit l'empreinte de la personne, de l'événement, de la contingence historique sur le lexique.

2. L'étymologie, au risque de la contingence

En soulignant ce caractère contingent, voire anecdotique, de la création lexicale, le grammairien s'expose au risque de dénier une forme de rationalité linguistique. Ce risque, Ménage en est conscient : il l'expose à propos du mot *falbala* dans l'article « Passecaille » des *Origines* (1694), où il ouvre un débat promis à de nombreux rebondissements.

2.1. *Falbalà*, ou l'arbitraire néologique

C'est François de Callières qui semble avoir trouvé l'exemple type du néologisme arbitraire. C'est à en effet à l'auteur des *Mots à la mode* que se réfère Ménage pour évoquer ce cas extrême de la fantaisie dans la création lexicale. Citons Ménage, citant Callières :

Puisque nous sommes sur l'invention des modes aussibien que sur celle des mots nouveaux, dit le Duc, Monsieur le Commandeur sait-il ce que c'est qu'un *falbalà* ? Non, dit le Commandeur. Vn *falbalà*, reprit le Duc, est une bande d'étoffe plissée, que les femmes portent au bas de leurs jupes, ou autour de ces petits tabliers qu'elles portent présentement. C'est sans doute, repliqua le Commandeur, quelque Marchand Turc, ou Arménien, qui lui a donné ce nom de la langue de son pays ; demesme qu'on appelle un sofa, une espèce de lit de repos à la maniere des Turcs. Nullement, repartit le Duc : et je crois pouvoir vous assurer que le Courtisan qui a enrichi notre langue du beau nom de *falbalà*, n'est pas savant dans les Langues Orientales. Il sait peuteestre des choses plus utiles, repliqua le Commandeur : mais il me semble qu'en matiere de mots nouveaux, quand on fait tant que de vouloir en inventer, il faut qu'ils ayent quelque rapport à la chose qu'ils expriment. Cela seroit bon, dit le Duc, parmy des gens de Lettres, qui se piquent de savoir leur Langue, et de chercher l'origine des mots qui la composent ; mais parmy le commun des Courtisans, on n'y cherche pas tant de façons : et on y en fait souvent qui ne signifient rien, ou qui signifient toute autre chose, que ce à quoy on les applique.²⁹

Ménage complète l'identification de l'inventeur par cette précision :

Ce Courtisan qui a enrichi notre Langue du mot *falbalà*, c'est M^r de Langlée, Grand Maréchal des Camps et Armées du Roy. Et il l'en a enrichie sans y penser. Voicy l'histoire. M^r de l'Anglée, étant avec une Couturiere, qui lui montrait une jupe, au bas de laquelle il y avoit une de ces bandes plissées, il lui dit en raillant, que ce *falbalà* étoit admirable ; et il lui fit accroire qu'on appelloit ainsi à la Cour ces sortes de bandes. La Couturiere apprit ensuite ce mot à une de ses compagnes, qui l'apprit à une autre : et ainsi de main en main, ce mot a passé dans l'usage.³⁰

Le mot *falbala* serait donc sorti de l'imagination de Claude de Langlée, un courtisan que La Bruyère a peint sous le nom de *Périandre*. L'étymologie sera reprise par le Dictionnaire de Trévoux³¹. Devenue chez les grammairiens une sorte de parangon du néologisme arbitraire, l'exemple est repris par Turgot dans l'*Encyclopédie*, sous une forme un peu modifiée :

²⁹ *Origines*, 1694, p. 4983.

³⁰ *Ibid.*

³¹ « Des personnes savantes se sont donné beaucoup de peine pour trouver l'étymologie de *falbala* y qui n'en a aucune : c'est un terme de pur caprice » (*Dictionnaire universel*, Paris, Chez la veuve Delaune et alii, « Falbala », III, 1743, p. 51), le Supplément de 1752 précise : « On prétend que le courtisan qui a enrichi notre langue du mot *falbala* est M. de Langlée, grand maréchal des camps et armées du roi » (Nancy, Pierre Antoine, I, 1752, p. 1075).

Un prince s'étonnoit en traversant les salles du palais, de la quantité de marchands qu'il voyoit. Ce qu'il y a de plus singulier, lui dit quelqu'un de sa suite, c'est qu'on ne peut rien demander à ces gens là, qu'ils ne vous le fournissent sur le champ, la chose n'eût-elle jamais existé. Le prince rit ; on le pria d'en faire l'essai : il s'approcha d'une boutique, & dit : Madame, vendez-vous des *des falbalas* ? La marchande, sans demander l'explication d'un mot qu'elle entendoit pour la première fois, lui dit : oui, Monseigneur, & lui montrant des prétintailles & des garnitures de robes de femme ; voilà ce que vous demandez ; c'est cela même qu'on appelle des *falbalas*. Ce mot fut répété, & fit fortune. Combien de mots doivent leur origine à des circonstances aussi légères, & aussi propres à mettre en défaut toute la sagacité des étymologistes ? Concluons de tout ce que nous avons dit, qu'il y a des *étymologies* certaines, qu'il y en a de probables, & qu'on peut toujours éviter l'erreur, pourvu qu'on se résolve à beaucoup ignorer. »³²

L'information étymologique est devenue un conte, ou plutôt un apologue ; la morale qu'en tire Turgot n'est cependant pas le renoncement, mais plutôt le doute méthodique. À peu près à la même époque, le Président de Brosses s'attaque à cet Himalaya de l'étymologie, et propose une nouvelle étymologie de *falbala* : le mot viendrait de l'allemand *fald-plat* (« juppe plissée »)³³. Mais *falbala* ne viendrait-il pas plutôt de l'anglais ? C'est l'hypothèse qu'avance le philologue Éloi Johanneau au début du XIX^e siècle : « Le mot anglais *furbelow*, qui se prononce *forbello*, a aujourd'hui la même signification usuelle »³⁴. Ignorant apparemment la piste anglaise, François Guénin, philologue et ami de Littré, propose quant à lui une origine espagnole : « Vous lirez partout, notamment dans le Grand vocabulaire français en 80 volumes, que *falbala* est un mot fabriqué impromptu par le Régent. [...] Il ne faut pas être un grand linguiste pour saisir le rapport qui existe entre ce mot et l'espagnol *falda*, bord ou pan de robe, pli d'un vêtement »³⁵. Littré cite, à l'article « *Falbala* », l'étymologie de Guénin, sans toutefois la reprendre à son compte, et conclut prudemment : « On voit que l'origine de ce mot, né du temps de Louis XIV, est ignorée »³⁶. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Pour Kurt Baldinger, il s'agirait d'un emprunt au franco-provençal³⁷. Sans doute devons-nous accorder plus de créance au romaniste dont l'enquête se fonde sur les lois de l'évolution phonétique plutôt que sur l'anecdote. Le cas de *falbala* n'est peut-être pas, à la vérité, une illustration aussi tangible de l'arbitraire néologique que l'avaient cru les grammairiens de l'Âge classique. Cette fable étymologique a cependant l'avantage de mettre en lumière l'ancrage de la langue dans l'historicité, qui pose une limite théorique aux ambitions de l'étymologiste, mais fonde aussi une exigence de sa recherche : celle de la rigueur historique.

2.2. Les erreurs étymologiques

Un aspect important des recherches de Ménage – à rapporter peut-être à sa personnalité – consiste à corriger les erreurs de ses prédécesseurs et de l'opinion publique en matière de langue. Il s'attache en particulier à démasquer, chez les remarqueurs, les fausses indications de néologisme : « Si on lisoit avec application tous nos anciens Auteurs, on y trouveroit beaucoup d'autres mots, qui passent aujourd'hui pour nouveaux »³⁸. Toute une partie du chapitre « Les Inventeurs de mots » est consacrée à ce que l'on pourrait appeler des contestations en paternité. Ménage repère les erreurs de Vaugelas sur : *recouvert* (pour *recouvré*) (attribué par Vaugelas à Desportes) ; *plumeux* (attribué par Vaugelas à Desmarests) ; *temporisement* (attribué par Bouhours à d'Ablancourt) et celles de Bouhours sur : *rapprochement* (attribué par Bouhours à Sarasin) ; *intrépide*, *disculper*, *bravoure* (attribué par Bouhours à Mazarin) ; *esclavitude*, *insidieux* (attribué par Bouhours à Malherbe) ; *inveincu*, *offenseur* (attribué par Bouhours à Corneille)³⁹. Dans tous ces cas, le grammairien de cabinet ne se prive pas de remettre à leur place les grammairiens de salon, et à faire remonter les dates de première attestation de chacun de ces mots.

Dans les *Origines*, Ménage se moque de l'ignorance de M. de Callières, qui voit de la nouveauté où il n'y en a point, par exemple à propos de l'emploi de *gros* pour *grand*, dans *gros seigneur*, *grosse maison*, où Callières croit voir une expression à la mode, alors que Ménage le relève chez Rabelais, du Bellay et divers historiographes⁴⁰. Il corrige l'académicien Mezeray qui croit pouvoir rapporter l'origine de *mouchard* à l'Inquisiteur Antoine Démocharès de Mouchy, qui, à la fin du XVI^e siècle, envoyait des espions chez les Parisiens pour traquer les Protestants ; Ménage le lit dans Rabelais⁴¹. Il oblige un autre académicien à en rabattre : Segrais s'était fait gloire

³² Turgot, « Étymologie », éd. cit., p. 107.

³³ *Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie*, Paris, Saillant, Vincent et Dessaint, 1765, p. 465-466.

³⁴ « Lettre sur l'étymologie du mot *falbala* », in *Manuel des amateurs de la langue française*, Paris, Chez A. Boniface, 1814, p. 346.

³⁵ François Guénin, *Récréations philologiques*, Paris, Chamerot, 1856, p. 11.

³⁶ Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1864-1873.

³⁷ « Prob. empr. au franco-prov. *farbella* « frange ; guenille » (Du Puitsp. et Gras ; Mistral : *farbello* « guenille ») à cause de l'infl. de l'industr. lyonnaise, remontant, comme l'a. fr. *frepe*, *felpe* (v. *fripier*), à un groupe de mots contenant la suite de consonnes f – l – p et désignant quelque chose de peu de valeur, attesté seulement en lat. tardif, *falūppa* « brin de paille, pacotille » (xes. ds CGL 5, 525, 32), cf. FEW t. 3, p. 401a et Baldinger ds Mél. Gardette, 1966, p. 63 » (*Trésor de la langue française*, Paris, Gallimard, « *Falbala* », 1971-1994).

³⁸ *Observations*, « *Inveincu*, impardonnable », 1676, p. 347.

³⁹ *Op. cit.*, 1675, chapitre 229.

⁴⁰ *Origines*, 1694, « *Surtout* », p. 6123.

⁴¹ *Op. cit.*, 1694, « *Mouchard* », p. 4554.

d'inventer *impardonnable*. Ménage le trouve dans Froissart⁴². Mais les remarqueurs ne sont pas seuls à commettre des bévues étymologiques. L'erreur peut être diffuse :

Nous appelons ainsi depuis quelques années un ample justaucors qui se met pardessus un autre justaucors. Ce mot que tout le monde croit nouveau, est tres-ancien. Il se trouve dans les Statuts de l'Ordre de Saint Benoist de la Province de Narbonne, qui sont de 1226. *Illas quidem vestes, quæ vulgò Balandrane, et supertoti vocantur, et sellas rubeas penitus amputamus*. Les Espagnols disent de-même *sobretudo*.⁴³

C'est l'opinion d'une instance désignée ici par « tout le monde », mais qui n'est pas forcément explicitée : « Ce mot n'est pas nouveau dans notre Langue. Villon dans son Grand Testament : *Je lui envoie ces sornettes* »⁴⁴. L'existence d'une erreur commune doit être inférée de la négation *n'est pas nouveau*. Ménage cultive une certaine image de rigueur ; par opposition aux fantaisies étymologiques du public ou des spécialistes, il fait profession d'avouer son ignorance quand il le faut : la formule *je ne say d'où vient ce mot*, ou ses variantes (*je ne sais pas/point d'où vient ce mot/ d'où il vient ; je ne sais pas bien l'étymologie de ce mot*) revient 88 fois dans les *Origines* (1650, 1694).

Parce qu'il préfère l'histoire au système, Ménage s'est trouvé en porte-à-faux avec les thuriféraires d'un Usage qui régulerait le fonctionnement de la langue, et où l'action individuelle devrait être réduite, voire éliminée. Quand a émergé la linguistique, sa démarche étymologique, plus attentive au récit des circonstances et à la compréhension des relations d'engendrement entre les signifiés qu'à la rigoureuse observation d'une évolution phonétique, a pu paraître inappropriée : dès le moment où la grammaire comparée dégageait des lois phonétiques, bon nombre d'étymologies de Ménage devenaient caduques⁴⁵. Au regard des connaissances de son temps, ce nombre n'est cependant pas si élevé : « il est tout à fait étonnant que Ménage ait souvent touché le but : les 70% des étymologies correctes, déjà admises par Diez, sont encore approximativement valables aujourd'hui, ce qui est tout à fait étonnant ! » notait le philologue Kurt Baldinger en ouverture du colloque « Gilles Ménage, grammairien et lexicographe »⁴⁶. Dans ce même colloque, Daniel Droixhe soulignait les progrès que Gilles Ménage avait pu faire accomplir à l'étymologie en s'appuyant sur une perception des filiations sémantiques⁴⁷. C'est un autre aspect de son approche linguistique que l'on a voulu souligner ici : son apport à la connaissance de la langue française tient aussi à cette sensibilité à l'histoire, et à l'exactitude historique. Ménage s'oppose à ceux que Gilles Siouffi nomme les « nouveaux grammairiens »⁴⁸ et, dont la conception de la langue a pu être rapprochée des théories développées ultérieurement en économie par Adam Smith, et qui minorent le rôle du sujet et considère que son action est régulée par une force supérieure, sorte de main invisible régulant le devenir de la langue, sans qu'on puisse précisément définir de quel lieu⁴⁹.

Si son travail linguistique garde une haute valeur, ce n'est pas seulement par les 70% d'étymologies justes qu'il propose, c'est aussi par ces fausses représentations de mots dont, même si c'est pour s'en gausser, il nous laisse le témoignage. C'est peut-être justement par là que Ménage peut intéresser la linguistique contemporaine, et, particulièrement, la sociolinguistique historique, qui gagne à connaître son travail sur les représentations de la langue. Laissant une part de responsabilité aux sujets linguistiques, sa conception de la langue reste une alternative forte aux théories qui relèguent le sujet au rang d'objet, que ce soit en économie ou en linguistique.

⁴² *Op. cit.*, 1694, « Surtout », p. 6123.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Origines*, 1694, « Sornettes », p. 6032.

⁴⁵ Kurt Baldinger, « L'étymologie hier et aujourd'hui », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 11, 1959, p. 233-264.

⁴⁶ Isabelle Leroy-Turcan et T.R. Wooldrige (éds), *Gilles Ménage (1613-1692), grammairien et lexicographe*, édition électronique, Toronto, SIEHLDA, 1998 et EDICTA, 2000. <http://homes.chass.utoronto.ca/~wulfric/siehlida/actesmen/>

⁴⁷ Elle lui fait découvrir par exemple que *poltron* est à rapporter au latin *pullus* (« petit d'un animal »), et non au *pollice truncus* de Saumaize (d'après le pouce coupé de ceux qui voulaient échapper aux obligations militaires), voir Daniel Droixhe, « Quelques mots sur Ménage, Saumaize, Vossius et l'étymologie française », Isabelle Leroy-Turcan et Terence Russon Wooldrige (éds), *Gilles Ménage (1613-1692), grammairien et lexicographe*, éd. cit..

⁴⁸ *Le génie de la langue*, éd. cit., p. 378.

⁴⁹ Rudi Keller, *On Language Change. The Invisible hand in language*, Londres, Routledge, 1994.